



COMMUNIQUÉ de PRESSE

ALERTE SÉCHERESSE :

Le Pays de Grasse décline son plan d'actions pour la préservation de la ressource en eau

Le département des Alpes-Maritimes connaît une sécheresse exceptionnelle qui a commencé en septembre 2021, résultant principalement des facteurs météorologiques. Deux saisons consécutives de recharge des nappes, de septembre à mars, ont été déficitaires en 2021-2022 et 2022-2023.

Ainsi, le déficit pluviométrique est compris entre -55 et -30%, soit le déficit le plus important jamais enregistré depuis le début des mesures en 1959. Parallèlement, des records de température ont été battus, puisque la période d'étiage (entre juin et octobre 2022) s'est avérée la plus chaude jamais enregistrée dans le département. Cette conjoncture météorologique défavorable a eu pour conséquence de rendre les sols extrêmement secs, en particulier entre mai et juillet 2022 où les indices d'humidité des sols se sont approchés des records historiquement bas.

Sur le plan hydrologique, les débits des cours d'eau sont restés anormalement bas pour la normale saisonnière, de même que les niveaux des sources et des nappes phréatiques. Des linéaires d'assecs inédits ont été observés sur les têtes de bassin versants.

Pour ce qui concerne les bassins versants intéressant l'alimentation en eau du territoire du Pays de Grasse :

> **Le Loup** était à 550 l/s en mars 2023 alors qu'à la même période en 2022 son débit dépassait 720 l/s (Grasse, Mouans-Sartoux).

> **Le débit de la Siagne aval** a été mesuré à 700 l/s en mars 2023, contre 1800 l/s en mars 2022 (Grasse, Mouans-Sartoux, communes RECB).

> **La Siagne Amont / Canal EDF** : niveau très inférieur à 2022 (-50 cm env. / 2 m max). Secteur en tension sans autre source d'approvisionnement - Nécessité d'obtenir à court terme une dérogation au débit réservé sur la prise d'EDF.

> **La côte du lac de Saint Cassien** est à -2,5 m par rapport à sa cote 2022 à la même période.

> **La retenue de St-Cassien** : la réserve de 10 Mm³ ne sera pas reconstituée au 1^{er} juillet - situation très dégradée par rapport à la même époque en 2022.

> **Jacourets** : Canal de la Siagne en niveau très bas. Le débit dérivé aux sources de la Foux à Saint-Cézaire permet uniquement l'alimentation de l'usine de St-Jacques à Grasse. Le canal à l'aval est à sec.

> **Le captage de la Foux et les forages de Pinchinnade** sont aux niveaux habituellement constatés au mois de juillet et l'augmentation de consommation liée au démarrage de la saison d'arrosage est intervenu avec plus d'un mois d'avance.

C'est dans ce contexte, que Monsieur le Préfet a pris **deux arrêtés consécutifs**, plaçant nos communes **en alerte sécheresse et alerte renforcée sécheresse**.

Ce dernier impose, en particulier, les restrictions d'usage de l'eau suivantes :

- Interdiction d'arroser de 8h00 à 20h00,
- Interdiction de laver les véhicules sauf dans les stations haute pression qui recyclent l'eau,
- Interdiction de nettoyer voiries, terrasses, façades et toute surface imperméabilisée, sauf pour les collectivités et avec du matériel sous pression,
- Remplissage des piscines interdits sauf premier remplissage si chantier démarré avant le 10 mars.



RAPPEL

sur L'ORGANISATION de L'EAU sur LE PAYS DE GRASSE

Afin de répondre aux besoins et aux spécificités de son territoire, le Pays de Grasse exerce la compétence « Eau potable » à travers un service communautaire, une régie des eaux, une Société d'Economie Mixte (SME) et 3 syndicats :

> **Service de l'Eau et de l'Assainissement de la CAPG** : Grasse (production source de la Foux et distribution).

> **Régies des Eaux du Canal Belletrud (RECB)** : Amirat, Briançonnet, Cabris, Collongues, Gars, Escragnolles, Le Mas, Le Tignet, Les Mujouls, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery, Spéracèdes.

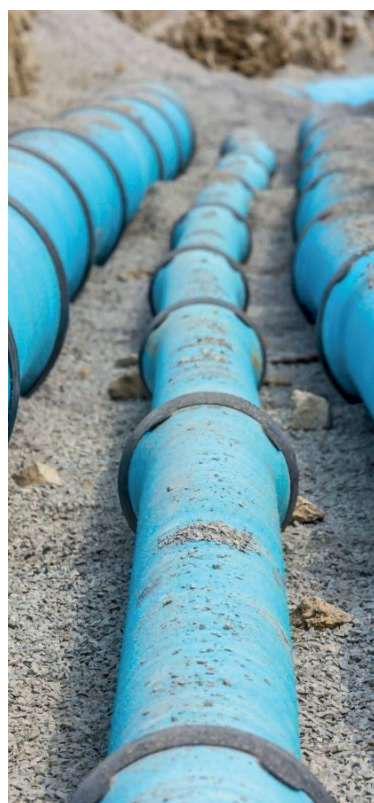
> **SEML Eaux de Mouans** : Mouans-Sartoux,

> **Syndicat intercommunal des trois Vallées (SI3V)** : Séranon, Caille, Valderoure, Saint-Auban, Andon.

> **Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF)** : Grasse, Mouans-Sartoux (production seule sources du Foulon et des Fontaniers).

> **SICASIL** : Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne et Pégomas.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et ses 23 maires se mobilisent à travers un programme d'actions autour de l'exemplarité publique et de la sensibilisation citoyenne afin de faire respecter les restrictions d'usage fixées.



LUTTER CONTRE LA PERTE EN EAU :

■ Programme d'investissement ambitieux pour le renouvellement et la modernisation des canalisations et des branchements et pour l'amélioration du rendement de distribution :

> **Secteur RECB** : sur les 5 dernières années, 6,6 millions d'euros investis pour l'amélioration du réseau et 8,5 km de linéaire de réseaux d'eau potable renouvelés.

Une évolution du rendement de la distribution qui a permis une économie de 190 000 m³ sur les 5 dernières années pour les réseaux publics,

> **Secteur Grasse** : sur ces 5 dernières années, 4 km de canalisations et branchements renouvelés et 7 millions d'euros d'investissement pour l'amélioration du réseau.

> **Secteur SI3V** : un budget de 200 000 € d'investissement et recherche de fuite sur plus de 30 km de réseau.

■ Réhabilitation de plusieurs branchements d'eau potable :

> **Secteur Mouans-Sartoux** : dépense annuelle 143 000 € depuis 2015 et jusqu'en 2039, à raison de 100 branchements par an.

■ Sectorisation pour mieux cibler les tronçons fuyards :

> **Secteur SI3V** : recherche de fuite sur 30 km du réseau.

■ Télécontrôle des équipements (sources, réservoirs de stockage, adduction et distribution) pour la gestion en temps réel du service :

> Secteur Mouans-Sartoux : investissement de 325 000€ pour 2023.

■ Suivi des consommations municipales pour traquer les fuites sur les équipements publics,

■ Alerte abonné en cas de suspicion de fuite.



OPTIMISER LA CONSOMMATION EN EAU :

■ Déploiement de la Radio Relève embarquée pour un suivi plus fin des consommations, des rendements par secteur et des fuites abonnés pour un suivi plus efficace :

> Secteur RECB : 620 000 € investis.

■ Tarification incitative par tranches de consommation pouvant aller jusqu'à +100% d'augmentation par rapport à un seuil maximum fixé, et la tarification saisonnière pouvant aller de +10 à +45% plus cher que le tarif « hiver ».

REPENSER L'USAGE DE L'EAU :

■ Utilisation de l'eau de la piscine Altitude 500 à Grasse - actuellement en travaux - pour l'arrosage et le nettoyage des voiries,

■ Réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de la Paoute à Grasse pour l'arrosage.



SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU :

■ Construction d'une usine de traitement de l'eau de la Foux à Grasse, afin de sécuriser une partie de l'approvisionnement en eau de la commune,

■ Interconnexions entre différentes ressources :

> interconnexion prévue avant l'été entre Briançonnet / Amirat / Gars / Collongues et Mujouls,

> interconnexion entre les réseaux Foux et Foulon prévus second semestre 2023,

> maillage entre les ressources CASA et SIEF à l'étude,

> maillage SIEF et RECB existant.

■ Schémas directeurs d'eau potable pour élaborer un plan d'actions hiérarchisées,

■ Sur le secteur SI3V, protection de 5 ressources en eau et conduite d'études sur 3 ressources.

PALIER L'URGENCE :

■ Intégration dans le Règlement de Service de la possibilité de réduire le débit d'eau en cas de tensions sur la ressource ou de non-respect des restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux,

■ Alimentation en eau de service via camion citerne possible sur certains secteurs,

■ Approvisionnement d'eau embouteillée en cas de besoin.

Afin d'améliorer la connaissance de la ressource en eau sur le territoire et d'accélérer l'adoption des bonnes pratiques, le Pays de Grasse déploie une communication globale à destination de l'ensemble des acteurs du territoire

Un atelier-débat à Grasse et le lancement du dispositif «Défi économies d'eau» porté par le département et le SMIAGE



> Première étape du projet le mardi 06 juin, à 18h00, au Palais des Congrès à Grasse, un atelier « Ecoute du territoire » animé par les partenaires du projet, l'association Méditerranée 2000 et le Centre d'Innovation et d'expertise de Suez (LyRE), présentera le contexte climatique actuel, la gestion et les consommations en eau sur le territoire, et les résultats de l'enquête « sécheresse 2022 » conduite par le LyRE et le Centre d'Informations sur l'Eau (CIEau). La connaissance du public sur la ressource en eau sera également testée à travers un quiz interactif, un atelier sur les écogestes et l'analyse commentée d'une facture d'eau.

> Seconde étape, le lancement dès le mois de juin du « Défi économies d'eau » pour lequel un panel de 50 familles volontaires du territoire CAPG est recherché. A travers plusieurs ateliers pratiques et ludiques, l'objectif sera d'expérimenter à la maison comme au jardin des solutions pour réduire efficacement leur consommation en eau. Ce dispositif expérimental capitalisera sur les retours d'expérience de chacun, pour être décliné à terme sur l'ensemble du territoire du Pays de Grasse ainsi que sur d'autres collectivités du département.

Une communication de responsabilisation envers les publics cibles :



Le Pays de Grasse envisage de faire de chacun des acteurs de la chaîne de l'eau des « ambassadeurs de l'eau » d'ici la mi-juin, par la déclinaison et l'adaptation de la communication de la Préfecture des Alpes-Maritimes envers les publics cibles :

> **Le grand public** : campagne de communication sur les réseaux sociaux, envoi d'un courrier aux plus gros consommateurs (2% des abonnés qui représentent 23% des consommations) et SMS à l'ensemble des abonnés par les services gestionnaires de l'eau, articles dans la presse quotidienne et les revues municipales.

> **Les professionnels (industriels, hôteliers, acteurs touristiques)** : envoi d'une lettre d'information et d'un kit de communication à décliner auprès de la clientèle.

> **Les communes** : envoi d'un courrier du Président du Pays de Grasse à l'ensemble des maires, envoi d'une lettre d'information et d'un kit de communication complet à décliner auprès des agents publics et de leurs administrés.

C'est par la somme de ces démarches que le Pays de Grasse va mobiliser sa population autour de la préservation de l'eau et s'engager pour une gestion résiliente de cette ressource épuisable.